



MÉMOIRE PRÉSENTÉ AU :

**COMITÉ PERMANENT DES FINANCES DE LA CHAMBRE DES COMMUNES
CONSULTATIONS PRÉBUDGÉTAIRES 2018**

Le 3 août 2017



Programme de conservation des zones naturelles *La collaboration au service de la conservation*

Résumé

Le capital naturel est l'un des avantages concurrentiels du Canada. Des écosystèmes naturels en santé permettent un développement économique durable, la création d'emplois et l'épanouissement de nos collectivités. La richesse de notre milieu naturel est l'un des atouts qui font du Canada un pays où il fait bon vivre, travailler et investir. Dans ce contexte, la gestion environnementale, la croissance économique et la productivité doivent aller de pair.

Or, la disparition d'habitats, les changements climatiques, les espèces envahissantes et les autres pressions environnementales menacent de plus en plus notre bien-être financier et environnemental. Nous devons de toute urgence accélérer l'adoption de mesures de conservation si nous voulons que les écosystèmes terrestres, les écosystèmes marins et les écosystèmes d'eau douce puissent continuer à soutenir les générations actuelles et futures.

En route vers l'Objectif 1 du Canada, notre trajectoire pour atteindre les objectifs en matière de conservation de la biodiversité nationale et internationale d'ici 2020, reconnaît cet impératif.

La collaboration et le partenariat sont essentiels pour atteindre les besoins de conservation du Canada. Les partenariats public-privé — comme le Programme de conservation des zones naturelles (PCZN), fruit d'une collaboration entre le gouvernement du Canada et Conservation de la nature Canada (CNC) — contribuent de façon extrêmement efficace et productive à l'atteinte de nos objectifs communs.

CNC propose de s'inspirer du succès du PCZN dans le but de conserver une plus grande partie des habitats naturels qui contribuent au bien-être des Canadiens. En modernisant le PCZN, nous pourrions accélérer la conservation, contribuer directement à l'Objectif 1 du Canada et contribuer à l'adaptation aux changements climatiques et aux objectifs en matière d'espèces en péril, tout cela en préservant l'infrastructure naturelle qui nous permet d'avoir des collectivités et des commerces prospères.

CNC s'engage à obtenir de **nouveaux résultats de conservation** représentant plus d'un **demi-milliard de dollars** au cours des cinq prochaines années, avec l'aide du gouvernement du Canada et la collaboration des Canadiens, des autres paliers de gouvernement, des fiducies foncières, des communautés autochtones et de l'industrie.

CNC souhaite obtenir un engagement de **170 millions de dollars** de la part du gouvernement du Canada dans son Budget 2018, ce qui nous permettrait d'aller chercher au moins **340 millions de dollars** de dons et de contributions pour les priorités en matière de conservation. Un tel engagement garantirait la poursuite du PCZN et de ses réussites dans le domaine de la conservation au Canada, d'ici 2020 et bien au-delà.

La nature comme fondement de la croissance économique

On peut lire, dans *En route vers l'Objectif 1 du Canada*, que « [le] Canada est l'un des rares pays de la planète où il repose toujours suffisamment d'espaces naturels, lesquels nous permettraient de devenir



un **leader mondial en matière de conservation** ». On ne saurait être plus en accord avec cette affirmation.

La nature permet aux Canadiens de participer à l'économie et d'avoir accès aux biens et services dont ils ont besoin pour avoir des collectivités prospères et en santé.

- La nature réduit les besoins en infrastructure grise et aide à purifier l'air et l'eau.
- La nature aide les collectivités et les espèces à atténuer les effets néfastes des changements climatiques, à protéger contre les inondations et à atténuer les sécheresses.
- La nature soutient notre niveau de vie élevé, faisant du Canada un lieu attrayant pour les investisseurs et les visiteurs.
- La nature soutient les secteurs du voyage et du tourisme, qui sont en pleine croissance et qui représentent un pourcentage du PIB plus élevé que l'industrie minière, l'agriculture et la foresterie.
- La nature assure la pollinisation essentielle à la prospérité du secteur agricole.

Le Canada a besoin de la nature, et la nature a besoin que nous redoublions d'efforts en matière de conservation, et ce, dès maintenant.

La réussite du Programme canadien de conservation des zones naturelles

Le PCZN — fruit d'un partenariat entre le gouvernement du Canada et CNC — est une véritable réussite. Des évaluateurs indépendants ont salué la capacité du PCZN à obtenir des résultats correspondant aux priorités gouvernementales de façon efficace et productive.

Une récente évaluation indépendante a démontré que le PCZN continue à soutenir et compléter efficacement les programmes existants, au Canada comme ailleurs en Amérique du Nord. Le PCZN est non seulement une clé de voûte importante des efforts de conservation du gouvernement du Canada, mais également le seul mécanisme de financement à maintenir le cap sur la préservation d'un vaste éventail d'écosystèmes de terres privées. L'obligation de respecter un ratio de deux pour un est unique en son genre, et sa capacité à atteindre cet objectif est la preuve de la rentabilité et de la capacité d'optimisation des ressources du PCZN.

Au cours des 10 dernières années, le PCZN a :

- conservé plus de **430 000 hectares** et recueilli plus de **580 millions de dollars** de sources non fédérales, ce qui lui a permis d'obtenir des investissements de **300 millions de dollars** du gouvernement du Canada à ce jour;
- protégé l'habitat de 198 espèces, dont plus de 27 % d'espèces en péril de la liste du Comité sur la situation des espèces en péril au Canada (COSEPAC);
- conservé des zones accessibles par plus de 29 millions de Canadiens;
- créé des liens naturels (plus de la moitié des projets se trouvent dans un rayon de 25 km d'une aire protégée fédérale).

Le partenariat derrière le PCZN a permis à CNC d'obtenir des résultats que personne n'aurait pu prévoir lors de sa création. Nous avons conçu une procédure de planification scientifique, qui a donné lieu à un levé d'occupation des sols au Canada, qui, à son tour, a modifié profondément l'approche de la conservation. Nous avons maintenant les outils pour poser un regard plus critique sur nos paysages, dans une perspective de protection et d'intendance, pour ensuite laisser la science nous dicter les



priorités de conservation. Il est temps d'utiliser toutes les ressources dont nous disposons pour moderniser et étendre le succès du PCZN.

PCZN 2.0 : un partenariat élargi et amélioré

Un partenariat renouvelé entre CNC et le gouvernement du Canada permettrait :

1. D'accélérer les projets de conservation prioritaires dans les paysages privés canadiens en reliant les zones critiques et en protégeant les espèces les plus en danger.
2. De soutenir la création et l'agrandissement de parcs, de réserves d'espèces sauvages et de zones autochtones protégées.
3. D'encourager les Canadiens à passer plus de temps en nature grâce à des projets accessibles et à un grand battage publicitaire sur les réalisations afin d'atteindre les Canadiens dans leur milieu de vie, de travail et de loisirs.

Accélérer les projets de conservation prioritaire

Un partenariat élargi et amélioré permettrait :

- de convaincre les Canadiens de conserver 150 000 hectares de plus, dont :
 - des habitats d'espèces en péril ciblées,
 - des objectifs ciblés en matière de diversité génétique et de déplacement des populations animales,
 - des terres adjacentes aux aires protégées publiques, privées et autochtones existantes;
- de contribuer directement à l'Objectif 1 du Canada;
- d'avoir une influence sur les projets de conservation des paysages fonctionnels, comme les prairies de graminées, et d'en soutenir davantage;
- de contribuer à l'amélioration de la résilience aux changements climatiques grâce à la séquestration de carbone, à la protection contre les inondations, à l'atténuation des sécheresses, aux services de pollinisation et à la qualité de l'eau;
- d'aider les fiducies foncières locales à accroître leurs capacités et à consolider la confiance des donateurs.

Encourager la création de parcs, de réserves d'espèces sauvages et d'aires autochtones protégées

Un partenariat de conservation élargi et amélioré permettrait :

- de faciliter la création de nouvelles aires marines et terrestres protégées par les gouvernements et les communautés autochtones afin de faire des avancées concrètes en ce qui concerne l'Objectif 1 du Canada, et au-delà;
- d'accroître la collaboration avec le gouvernement et l'industrie afin de protéger des terres précieuses adjacentes aux aires protégées existantes et d'éliminer les obstacles à la création de nouvelles aires marines et terrestres protégées;
- de soutenir les nouveaux partenariats avec les communautés autochtones en vue de participer à des approches novatrices en matière de conservation.

Faire connaître nos réussites et encourager les Canadiens à se rapprocher de la nature

Un partenariat élargi et amélioré permettrait :

- d'offrir des occasions de célébrer les efforts de conservation avec la population canadienne;



- de rapprocher la population canadienne de la nature grâce à des projets accessibles et au programme de destinations nature de CNC.

Profil d'investissement fédéral suggéré

Le PCZN nous en donne déjà pour notre argent. Le financement gouvernemental est un incitatif majeur en matière de conservation pour les Canadiens. Sans cet incitatif, CNC ne pourrait pas recueillir autant de fonds privés. De même, sans les fonds privés recueillis, l'investissement du gouvernement serait beaucoup moins efficace. Ces deux sources de financement sont essentielles pour assurer la protection des habitats nécessaires à la préservation et à l'épanouissement des écosystèmes naturels. Le ratio actuel de financement du PCZN (deux pour un) réussit très bien à favoriser l'adhésion canadienne aux efforts de conservation.

CNC et ses partenaires sont maintenant prêts à contribuer à un partenariat public-privé élargi. Avec des fonds fédéraux de **170 millions de dollars** sur 5 ans (à partir du Budget 2018)¹, nous pourrions recueillir au moins **340 millions de dollars** de plus, de façon à atteindre plus d'**un demi-milliard de dollars** pour financer de **nouvelles initiatives de conservation**.

Le Canada pourrait devenir un chef de file mondial en matière de conservation des terres naturelles et de l'eau douce. Un partenariat modernisé contribuerait directement à la prospérité des Canadiens en préservant les écosystèmes naturels essentiels à notre productivité.

Pourquoi maintenant?

La réponse courte est : pour assurer la **continuité**. Le financement fédéral actuel du PCZN se terminera à la fin du mois de mars 2019. Il faut compter entre 18 et 24 mois, voire plus, pour développer des projets de protection de terres en vue de leur conservation. Le renouvellement de l'engagement du gouvernement fédéral dans son Budget 2018 garantirait le maintien d'un bon rythme de conservation après 2019, ce qui nous aiderait à atteindre l'Objectif 1 du Canada et les objectifs relatifs aux espèces en péril.

Renouveler et étendre le PCZN encouragerait encore plus de Canadiens à soutenir nos efforts de conservation à l'échelle du pays.

À propos de Conservation de la nature Canada

Aucun autre organisme canadien axé sur la nature ne se mesure à CNC. Fondé par des naturalistes ontariens il y a de cela près de 60 ans, CNC est devenu peu à peu une véritable force de la nature, étendant ses racines partout au pays. À ce jour, CNC et ses partenaires ont conservé plus de 1,1 million d'hectares, d'un océan à l'autre.

Avec ses employés présents dans plus de 30 municipalités, CNC a mis en place une procédure scientifique de planification de la conservation qui guide la protection et l'intendance des terres et des espèces les plus menacées au Canada. Aujourd'hui, **CNC est le gardien du plus grand nombre d'habitats d'espèces en péril que toute autre ONG au pays.**

¹ Cette somme (170 millions de dollars) comprend les 22, 5 millions de dollars déjà promis et alloués pour l'année 2018 pour le Programme de conservation des zones naturelles.



Partenaire du gouvernement depuis 20 ans, CNC est un **agent de prestation clé** qui mise sur les mesures collectives en vue d'obtenir des résultats de conservation de grande qualité. Ce travail a évolué pour prendre la forme de notre partenariat actuel avec le gouvernement du Canada : le Programme de conservation des zones naturelles (PCZN).

Chaque projet de conservation est unique, mais tous reposent sur des partenariats solides. CNC établit des partenariats de conservation avec :

- des collectivités et des fiducies foncières locales afin de contribuer à la protection des lieux naturels chéris par les Canadiens;
- tous les gouvernements provinciaux afin d'atteindre des objectifs communs en matière de conservation;
- des éleveurs, des agriculteurs et des propriétaires terriens afin de les aider à adopter des pratiques exemplaires en matière de conservation sur leurs terres;
- des communautés autochtones dans le cadre d'initiatives de conservations conjointes, de projets d'éducation et de sensibilisation de la jeunesse et de programmes de cogestion des terres en vue d'atteindre des objectifs communs;
- différentes industries afin d'aider les entreprises à tirer des avantages nets du point de vue de la nature.

CNC est un partenaire de confiance de l'industrie, à qui nous prêtons main-forte afin de lever les droits d'exploration et les droits miniers et d'ouvrir la voie à la création de nouvelles aires protégées publiques. C'est ce genre de collaboration qui a permis la création du parc national Vuntut, au nord du Yukon, et de la réserve de parc national Gwaii Haanas, en Colombie-Britannique, et qui a ouvert la voie à la nouvelle aire marine nationale de conservation, à Lancaster Sound, au Nunavut.

CNC – un organisme privé sans but lucratif et un chef de file de la conservation des terres au Canada — s'efforce de protéger nos plus importantes aires naturelles et les espèces qui les habitent. Pour en savoir plus sur CNC, rendez-vous au www.natureconservancy.ca.